



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 48080

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale concernant la rémunération des faisant-fonction d'interne et les étudiants étrangers faisant une spécialisation en France (DIS). L'application de ces nouvelles orientations entraîne une réduction de 30 % de leur salaire. Les conséquences de cette réglementation sont grandes. En effet, chacun reconnaît l'utilité grandissante de ces catégories de personnel dans l'hôpital. Elles sont une pièce essentielle dans le dispositif de soins des établissements hospitaliers. Or, cette baisse de rémunération peut engendrer de nombreux départs. Ceux-ci, s'ils étaient effectifs, mettraient de fait en péril l'hôpital. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour rétablir ces catégories de personnels dans leurs droits.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48080

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 647